



Séance ordinaire du 24 septembre 2024, à 19h30 à la salle du Conseil municipal,

Présents

Mme NOLL Dorothea, présidente
Mme TAHÉRI Odile, vice-présidente
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rosemarie
Mme GARCIA Sarah
M. PESENTI Sébastien
M. FERRILLO Maximilien
M. POTVIN Thierry
M VERARDI Tiziano
Mme CONCANNON Kathryn
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire
M. MUNOZ Ricardo, Maire
Mme ROSET Martine, secrétaire générale

Absents excusés

M. BETTO Frédéric
M. KENDE Michael
Mme MORGANELLA Cécilia, secrétaire

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - Dates 2025 des Conseils municipaux
3. Communications du Maire et des Adjointes
 - Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 8/2024 relative à un échange de terrains lié à la réalisation d'une voie piétonne le long de la route de Vireloup
6. Droit d'opposition des Conseils municipaux, décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 26 juin 2024 relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal de :
 - Subvention d'investissement à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition (Fr. 10'000/place)
 - Participation au fonctionnement du Bibliobus intercommunal (Fr. 800'000)

- Enveloppe culturelle (Fr. 1'500'000)
 - Enveloppe sportive (Fr. 350'000)
 - Investissements informatiques généraux (Fr. 1'000'000)
 - Participation au GIAP (Fr. 7'400'000)
 - Subvention au Grand Théâtre (Fr. 2'500'000)
 - Acquisition de 6 minibus pour les prestations du Bibliobus (Fr. 1'500'000)
7. Propositions individuelles et questions
8. Point supplémentaire à huis clos concernant les documents du référendum

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

La présidente ouvre la séance à 19h31 précises.

Avant de commencer l'ordre du jour, la présidente propose l'ajout d'un point numéro 8, qui sera traité à huis clos, concernant les documents du référendum. Les membres responsables des comptes des différents groupes sont d'accord avec cet ajout, ainsi que le bureau. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point.

La présidente annonce également les excuses de M. Frédéric BETTO, de M. Michael KENDE et de Mme Cécilia MORGANELLA, secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

La présidente, Mme NOLL, demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024.

Mme NOLL fait une remarque concernant la page 457 du procès-verbal, à propos de la Commission Territoire et du rôle de la vice-présidente.

Mme MOTA pose une question concernant une intervention orale qu'elle avait faite lors de la précédente séance, dont la réponse n'apparaît pas dans le procès-verbal. Elle demande si cette réponse peut être incluse.

La présidente prend note de cette demande.

Décision :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ces membre l'approbation du procès-verbal du 18 juin sous réserve des modifications demandées

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente informe le Conseil municipal que tous les membres ont reçu sur CERNET la réponse à la résolution votée par le Conseil municipal au sujet des décharges. Elle s'assure que tout le monde l'a bien reçue.

Elle annonce également les dates des séances du Conseil municipal pour l'année 2025. Les dates retenues sont les suivantes :

- 21 janvier 2025
- 11 mars 2025
- 15 avril 2025
- 20 mai 2025
- 2 juin 2025

- 24 juin 2025
- 23 septembre 2025
- 11 novembre 2025
- 16 février 2026

Ces dates seront également mentionnées dans le procès-verbal.

La présidente partage une autre information : la sortie du Conseil municipal aura lieu prochainement. Il s'agira d'une sortie conséquente avec tous les membres du Conseil. Le programme est en cours d'élaboration avec les membres du Conseil.

3. Communications du Maire et des Adjointes

3.1. Autorisations de construire

M. MUNOZ présente les autorisations de construire récentes.

Mme TAHÉRI pose une question concernant la ligne n°9 de la liste, relative à Mme Bourquin au 270 route de Collex, et mentionne qu'il y a une autre autorisation pour la même personne mais sur une parcelle différente.

M. MUNOZ répond que l'administration vérifiera ces informations.

3.2. Réponse aux questions du Conseil municipal

M. MUNOZ aborde ensuite les questions qui lui ont été posées lors du dernier Conseil municipal.

Il répond au point 5 et au principe qui était une question sur une éventuelle dépendance à l'égard des organismes de l'État pouvant influencer sa position dans la gestion des dossiers sur les décharges. Il affirme qu'il n'y a aucun risque de dépendance, qu'il n'est en aucun cas biaisé et qu'il agit avec probité.

Concernant la question sur l'opportunité de se dessaisir du dossier des décharges, il indique qu'il en a discuté avec ses adjoints et que la réponse est également non. Il rappelle que tous les élus doivent avoir la capacité de faire la part des choses entre leurs activités professionnelles et leurs mandats publics.

Il souligne qu'il est maire depuis 2019, adjoint depuis octobre 2018, et qu'il s'attache à une probité exemplaire au service de la commune.

3.3. Chaufferie communale

M. MUNOZ informe que la chaufferie communale est en cours de réception. Il indique qu'il reste un problème de bruit signalé par les voisins. Il ajoute que la pompe à chaleur va arrêter de fonctionner avec la baisse des températures, mais le problème a été constaté et doit être résolu. Il assure que la situation sera examinée pour apporter les corrections nécessaires.

Mme GARCIA mentionne avoir constaté des conteneurs sur la route, près de l'arrêt de bus. Elle demande s'il s'agit de leur emplacement définitif.

M. MUNOZ répond que non et qu'ils seront déplacés prochainement.

3.4. Travaux des SIG et perturbations de mobilité

M. MUNOZ informe que les travaux des SIG vont prochainement débuter sur la commune. Il précise qu'il s'agit d'une "autoroute" d'alimentation en eau, c'est-à-dire un tube de 400 mm de diamètre qui doit être posé sous la route de Collex pour alimenter plus de 10'000 habitants de la région. Il ajoute que deux séances de travail ont eu lieu avec les SIG et l'OCT pour trouver la solution la moins pénalisante pour la circulation et que des discussions sont en cours concernant les déviations possibles, en tenant compte des usages des agriculteurs. Il annonce que la prochaine séance de travail avec les SIG est prévue le 17 octobre 2024, et qu'une réunion avec le Département cantonal du territoire et M. Maudet aura lieu le 15 octobre 2024 concernant les petites

douanes Nord. Enfin, il remercie Mme MALHERBE pour son implication dans la protection du territoire et pour ses rapports détaillés.

M. PESENTI mentionne qu'il y a une pression des agriculteurs pour trouver un chemin rapidement. Il indique avoir été interpellé par des habitants de la route de la Rosière, inquiets de l'éventualité d'un trafic accru devant chez eux. Il ajoute que ceux-ci envisagent une pétition ou de bloquer la route, préoccupés par la sécurité des personnes âgées et des enfants.

M. MUNOZ répond qu'aucune décision n'a été prise pour le moment et que les besoins des agriculteurs, en tant que transporteurs professionnels, sont pris en compte. Il ajoute que les propositions faites par l'OCT sont étudiées. Il propose d'aborder ce sujet en Commission Territoire ou Infrastructure pour approfondir les discussions.

3.5. Mobilité de loisir

M. MUNOZ informe qu'une lettre sera envoyée en octobre concernant le déficit de transport le soir et le week-end, notamment en ce qui concerne le nombre de connexions.

M. PESENTI souligne un problème avec les bus qui se suivent de près sur un passage piéton, créant des situations dangereuses.

3.6. Colonisation des parkings

M. MUNOZ évoque le problème de la colonisation des parkings communaux, notamment au stade et à l'Auberge des Bois. Il indique que des entreprises utiliseraient ces parkings pour stocker des véhicules, peut-être en lien avec des services de voiturier non officiels pour l'aéroport. Il explique que les techniciens communaux sont en contact avec la police de Versoix pour appliquer les directives de 2009 relatives au stationnement et qu'une limitation de stationnement à 15 heures a été établie, et il est demandé de signaler les infractions à la police. Enfin, il mentionne qu'en octobre, une rencontre avec la Fondation des parkings aura lieu pour aborder ce sujet de manière générale.

3.7. Projet de modification du giratoire (Mesure 12.46)

M. PESENTI demande des clarifications par rapport au projet de modification du giratoire, relatives aux mesures à prendre. Il demande si l'administration soutient le Conseil municipal.

M. MUNOZ répond que, lors de la présentation du projet, une analyse de sécurité sera effectuée, en tenant compte de la mobilité des agriculteurs et de la mobilité douce (piétons, cyclistes, chemin de l'école). Il précise que si une solution technique offre une meilleure sécurité, elle sera envisagée.

M. PESENTI interroge sur la position finale du Maire concernant le maintien du giratoire actuel.

M. MUNOZ rappelle que si le projet proposé par le Conseil municipal n'offre pas une sécurité et une mobilité supérieures, son avis devra également être pris en compte.

M. CHAHLAOUI souligne que le projet est porté par le canton et qu'il faudra attendre les détails pour envisager une discussion en commission élargie avec l'Exécutif.

Mme MALHERBE précise les deux phases de l'autorisation de construire : lors du dépôt à la FAO (Feuille d'Avis Officielle), un recours est possible, et ensuite devant le Tribunal administratif.

Mme MOTA demande qui analysera la sécurité du projet et comment s'assurer que l'avis ne sera pas biaisé.

M. MUNOZ indique qu'une étude comparative sera réalisée par des spécialistes indépendants.

Mme GARCIA exprime des préoccupations concernant la circulation rapide dans le giratoire actuel.

M. MUNOZ répond qu'en se basant sur les recommandations des spécialistes, la sécurité sera la priorité.

Mme MARQUES insiste sur l'importance de la sécurité pour les usagers vulnérables, notamment les enfants et les agriculteurs avec leurs machines. Elle note que le giratoire actuel incite les conducteurs à ralentir.

M. PESENTI souligne que les habitants ont déjà exprimé leur position par une pétition et que l'Exécutif doit en tenir compte.

M. CHAHLAOUI propose d'attendre le projet final et d'organiser une commission élargie pour discuter du sujet.

4. Rapports des commissions

4.1. Commission Laiterie

M. POTVIN informe que la commission n'a pas donné d'avis favorable sur le projet de la laiterie, car une décision doit être prise après la votation du 24 novembre 2024 concernant la zone de rencontre de la route d'Ornex. La Commission Laiterie se réunira ultérieurement pour discuter du sujet en fonction des résultats de la votation.

4.2. Groupement Local de la Rive Droite (GLRD)

M. POTVIN souligne les préoccupations concernant la pérennité du GLRD, qui se réunit deux à trois fois par an. Il propose de modifier le règlement des Conseils municipaux pour inclure un représentant du GLRD dans chaque Conseil, afin de formaliser cette pratique déjà existante.

4.3. Commission Cohésion sociale et Culture

M. FERRILLO rapporte les points abordés lors des séances du 25 juin et du 3 septembre.

Le 25 juin, les sujets suivants ont été traités :

- Achat d'un piano pour la chapelle : la commission a décidé à l'unanimité d'acquérir un piano d'occasion proposé par M. FERRILLO.
- Soirée des contes : événement très apprécié mais peu fréquenté.
- Collaboration intercommunale : point effectué en référence à un sujet traité en commission sport et manifestations.
- Sortie annuelle des seniors : succès avec plus de 90 participants.

Le 3 septembre, les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation de l'association India-Népal par ses représentants.
- Point sur la rentrée scolaire, le restaurant scolaire et la crèche intercommunale.
- Implications de la nouvelle loi sur l'aide sociale.
- Développement d'activités estivales sous forme de petits événements socioculturels.
- Point sur le cinéma en plein air : événement apprécié malgré une faible participation et une météo défavorable.
- Collaboration intercommunale en matière d'événements culturels pour des réalisations à partir de 2026.
- Planification des présences des commissaires lors des manifestations de la saison culturelle.

4.4. Commission Sécurité

Mme MOTA rapporte que lors de la séance du 10 septembre, la commission a rencontré la Compagnie 24 des sapeurs-pompiers. Elle indique que le budget proposé est légèrement supérieur à celui de l'année précédente, notamment en raison de l'achat d'une nouvelle motopompe. Elle informe que la commission demande que le budget reste dans une enveloppe définie et souhaite allouer des fonds pour la sensibilisation à la sécurité, notamment auprès des jeunes. Elle poursuit en ajoutant qu'une proposition de Mme MARQUES concernant les plantes invasives a été discutée, avec pour objectif de vérifier et de contrôler leur présence. Elle ajoute que le projet de trottoir au chemin Chaumet a été évoqué, mais n'est pas réalisable en raison de la présence d'arbres.

Elle poursuit en évoquant le sujet des parkings, qui a également été abordé, notamment l'utilisation des parkings communaux par des personnes qui y laissent leur véhicule avant de prendre le bus.

Mme MALHERBE précise que, pour le chemin Chaumet, une étude plus détaillée sera menée pour explorer les possibilités.

Mme MARQUES mentionne que la compagnie des pompiers doit établir un budget précis et faire des efforts pour rester dans l'enveloppe budgétaire définie. Une discussion supplémentaire est prévue.

M. CHAHLAOUI informe que le budget de 140'000 CHF a été voté par voie circulaire.

4.5. Commission Aménagement du Territoire

Mme NOLL rapporte que lors de la séance du 26 juin 2024, le point évoqué par Mme MALHERBE concerne la possibilité de poser des panneaux à l'essai au chemin Chaumet Fruitière. Il mentionne également que le sujet de l'éclairage public a été abordé, avec des discussions sur l'extinction de certains luminaires pour réduire la pollution lumineuse. Il ajoute que le plan directeur communal, ainsi que les plans directeurs des chemins piétons et de l'énergie, ont été approuvés par le Conseil d'État. Il ajoute que la stratégie sur la 5G a été discutée, avec des réserves exprimées concernant la santé et la localisation des antennes. La commission a décidé de ne pas prendre de décision immédiate et d'attendre plus d'informations. Enfin, il explique que le changement de nom de la localité, pour passer de "Collex" à "Collex-Bossy" sur le code postal 1239, a reçu un préavis favorable de la commission.

5. Délibération 8/2024 relative à un échange de terrains lié à la réalisation d'une voie piétonne le long de la route de Vireloup

Mme NOLL indique que les travaux ont déjà été effectués et qu'il s'agit d'une formalité administrative. Le texte de la délibération est lu par Mme TAHÉRI en l'absence de la secrétaire.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'échange de 566 m² de la parcelle n°1021 de la commune de Collex-Bossy, propriété de la commune, 6 route de Vireloup, contre 562 m² de la parcelle n°931, propriété de M. Frédéric PROBST, 6 route de Vireloup.
- De comptabiliser les frais d'acte au compte de résultat, le budget prévoyant déjà le crédit nécessaire.
- De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle appliquant à cette opération.
- De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Le Conseil municipal procède au vote : par 11 voix pour, 0 contre, la délibération est adoptée.

6. Droit d'opposition des Conseils municipaux, décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 26 juin 2024

Mme TAHÉRI pose la question du nombre de citoyens utilisant le Bibliobus intercommunal dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale de l'ACG relatives à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, des subventions et participations.

M. CHAHLAOUI répond qu'il fournira les statistiques lors d'une prochaine séance.

Aucun membre du Conseil ne fait valoir de droit d'opposition. Le Conseil municipal prend acte des décisions de l'ACG.

7. Propositions individuelles et questions

7.1. Prise en charge des abonnements de bus pour les jeunes

M. PESENTI propose que la commune prenne en charge les abonnements de bus pour les jeunes pour les 4 derniers mois de l'année 2024, en attendant la gratuité prévue en 2025.

M. MUNOZ répond que cela n'a pas été fait jusqu'à présent car il n'y a pas eu d'autorisation de dépenses du Conseil municipal. Il suggère que le Conseil municipal prenne une décision à ce sujet. Il précise que le budget nécessaire n'a pas été évalué.

M. CHAHLAOUI informe que le canton de Genève remboursera l'abonnement à partir du 1er janvier 2025.

M. POTVIN demande s'il est possible de rembourser les 4 derniers mois de l'année.

M. CHAHLAOUI indique qu'il faudrait évaluer le budget et que la proposition peut être soumise à la Commission des finances.

Mme MARQUES soutient la proposition et insiste sur l'importance de communiquer auprès des habitants pour qu'ils soient informés.

7.2. Félicitations à la police

M. PESENTI félicite la police pour les contrôles effectués au Bois-Chatton et demande que ses remerciements soient transmis à l'Exécutif. Il souligne l'importance de la présence policière le matin, en raison du trafic intense et dangereux.

M. CHAHLAOUI prend note de la demande et précise que la police effectue des contrôles malgré un effectif réduit.

7.3. Inondations à Bossy

M. PESENTI mentionne que M. KENDE avait soulevé des préoccupations concernant les inondations à Bossy.

M. MUNOZ répond que des mesures sont prévues dans le budget 2025 pour traiter ce problème.

7.4. Poubelles sauvages

Mme MOTA rapporte qu'une personne a été témoin de dépôts sauvages d'ordures au stade, commis par un véhicule avec des plaques vaudoises. Elle demande comment agir dans ce genre de situation.

M. CHAHLAOUI indique que les caméras de surveillance peuvent être utilisées pour identifier les contrevenants. Il déconseille aux citoyens d'intervenir directement pour éviter tout risque d'agression et recommande de signaler les incidents à la mairie.

7.5. Patrouilles équestres

M. MUNOZ informe que la brigade équestre de Genève a été sollicitée pour patrouiller sur les chemins et trottoirs de la commune et que Collex-Bossy est la première commune qu'ils ont visitée dans ce cadre.

7.6. Accident au giratoire

Mme GARCIA évoque un accident de véhicule survenu au giratoire de la route de Collex, entraînant des nuisances sonores et matérielles. Elle demande si des procédures sont en cours.

Mme MALHERBE indique qu'aucun constat de police n'a été effectué, bien que celle-ci se soit rendue sur place. Un état des lieux du trottoir endommagé sera réalisé pour procéder aux réparations nécessaires.

La séance est levée à 20h52 pour donner la parole au public. Les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse, et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea NOLL

La secrétaire du Conseil municipal :
Martine ROSET

Le procès-verbaliste :
Loïc VIGNERON